



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 17 mars 2025**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 282, rue des Semences (lot 4 623 914 du cadastre du Québec) dans le secteur du rang Sainte-Croix.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que la verrière existante attenante à la résidence puisse être localisée à une distance de l'ordre de 8,85 mètres de la ligne arrière plutôt qu'à 9 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone AD-2 de la *Grille des spécifications : feuillets des normes du Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 705, rang du Nord (lot 4 623 694 du cadastre du Québec).

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que l'agrandissement du bâtiment commercial (garage) puisse être localisé à une distance de l'ordre de 5,2 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone AD-3 de la *Grille des spécifications : feuillets des normes du Règlement de zonage 583-15*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du **17 mars 2025**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 27 février 2025.

La greffière,

Vicky Morasse